

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, suivant l'article 145.1 du *Code municipal du Québec*, les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle prévues aux dates suivantes se tiendront aux endroits mentionnés ci-dessous :

- **27 mai 2025 à 10 h 00**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Mont-Laurier, située au 300, boulevard Albiny-Paquette, à Mont-Laurier
- **17 juin 2025 à 10 h 00**, à la salle ML-1215 de l'UQAT de Mont-Laurier, située au 700, rue Parent, à Mont-Laurier
- **26 août 2025 à 10 h 00**, à la Salle Alice-Rapatel-Dubuc, située au 53, rue des Pionniers, La Macaza
- **23 septembre 2025 à 10 h 00**, à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin Tour-du-Lac, à Nomingue

De plus, les séances ordinaires du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle prévues à 13 h 30 les 12 juin, 10 juillet et 11 septembre 2025, se tiendront à la salle La Voûte à la Maison de l'Entrepreneur, située au 601, rue de la Madone, à Mont-Laurier (*résolution MRC-CC-15988-04-25*).

Donné à Mont-Laurier ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Frédéric Houle